



COTISATION ECOLE 2024 – 60€

ADHESION

RENOUELEMENT

L'adhésion du responsable est obligatoire. Chaque membre appartenant à une école se doit d'être affilié à la FITF.

Nom de l'école :

Numéro d'adhérent (si déjà adhérent) : Nombre total de membres : **(REPLIR IMPERATIVEMENT LA LISTE DETAILLEE AU VERSO)**

COORDONNÉES DE L'ÉCOLE (POUR LA REVUE ET LE SITE FITF)

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Adresse e-mail :

Nom et prénom du responsable :

Téléphone du responsable :

Lieu de répétitions :

Jours et heures de répétitions :

Informatique et Libertés : en vertu du règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur depuis le 25/05/2018, nous vous précisons que les informations que nous avons recueillies et recueillons auprès de vous ne seront utilisées que pour les seuls besoins de gestion de l'association. Vous êtes en droit d'obtenir communication de ces informations et, le cas échéant, à nous en demander toute rectification.

Photos : toutes photos prises lors d'un évènement FITF sont et restent la propriété de la fédération. Celles-ci pourront être utilisées dans la revue annuelle ou consultables sur le site FITF par les adhérents.

LISTE DES MEMBRES DE L'ECOLE

Montant cotisation	Num. adhérent	NOM Prénom	Adresse	Code postal Ville	Téléphone	E-mail (obligatoire)	Date de naissance

	Qté	Tarif	Total
Concurrent		75 €	
Simple		60 €	
Jeune - 18 ans		30 €	
Symp. / Accomp.		35 €	
Ecole		60 €	
TOTAL A VERSER			

Pour rappel, les reçus fiscaux pour la France ne sont délivrés qu'en cas de paiement nominatif émis par le sonneur et non au nom de l'école.

Signature du responsable :

> A partir de 12 sonneurs adhérents FITF, la cotisation de l'école est offerte.

> A partir de 17 sonneurs adhérents FITF, la cotisation de l'école est offerte et un bon d'achat de 50€ à valoir sur la boutique FITF sera remis à l'école.

> A partir de 6 membres, groupez les adhésions dans une même enveloppe et recevez un bon d'achat de 30€ à valoir sur la boutique.